

Avis de la Commission

9 octobre 2002

Dispositifs : implants endovasculaires dits "stents" coronariens, quel qu'en soit le type (système de pose compris), couverts ou non couverts

La Commission d'Evaluation des Produits et Prestations propose de modifier les conditions d'inscription des implants endovasculaires dits "stents" coronariens, quel qu'en soit le type (système de pose compris), couverts ou non couverts, (ligne 301A02.41).

♦ **INDICATIONS**

Remplacer par :

La prise en charge est assurée dans les indications suivantes :

- **sténoses courtes (< 20 mm) des vaisseaux coronaires (sans indication de diamètre),**
- **sténoses longues (de 20 à 40 mm) sur des vaisseaux de diamètre supérieur ou égal à 3 mm,**
- sténoses de greffons veineux,
- **occlusions coronaires totales,**
- accidents aigus de l'angioplastie : dissections, occlusions.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

NOM :	Implants endovasculaires dits "stents" coronariens, quel qu'en soit le type (système de pose compris), couverts ou non couverts
SR :	Suffisant
Eléments conditionnant le SR	
Spécifications techniques :	
Indications :	La prise en charge est assurée dans les indications suivantes : - sténoses courtes (< 20 mm) des vaisseaux coronaires (sans indication de diamètre), - sténoses longues (de 20 à 40 mm) sur des vaisseaux de diamètre supérieur ou égal à 3 mm, - sténoses de greffons veineux, - occlusions coronaires totales, - accidents aigus de l’angioplastie : dissections, occlusions.
Conditions de prescription et d’utilisation :	La prise en charge est assurée dans la limite d'une unité par lésion et d'un maximum de deux unités par artère. Dans le cas de dissection occlusive aiguë d'une artère, trois unités au maximum, par artère, peuvent être prises en charge.
ASR :	Sans objet
Type d’inscription :	Ligne générique
Population cible :	L’enquête déclarative annuelle réalisée par la Société Française de Cardiologie dénombre 99 000 angioplasties en 2001. La croissance constante de 7 % par an observée sur les cinq dernières années permet d'extrapoler ces données. Ainsi, le nombre d'angioplasties réalisées en 2002 en France serait de l’ordre de 106 000.